

documents qui prouvent le fait de l'acquisition de cette place par les Réformés. Au surplus il est dit, dans une pièce datée de 1607, que ceux-ci « sont d'accord n'avoir donné aucuns deniers (3). »

Ce point sera éclairci.

L'emplacement a donc été donné; on a vu de quelle façon et avec quelles restrictions. Les Réformés devaient se hâter d'édifier leur prêche; cette précipitation leur avait été imposée.

On sait par des témoignages contemporains avec quelle ardeur la construction fut entreprise. En voici la confirmation. Françoise de Clermont, abbesse, et les religieuses de Saint-Pierre écrivirent à Vieilleville que, « comme ce jourd'huy une grande multitude de gens se soyent mys à faire chanées et fondementz pour bastir comme ilz dient ung temple au devant de leur couvent en leur directe, » elles sont troublées en la possession et la jouissance de leurs biens, que les travaux sont poursuivis au mépris de la transaction faite avec le Consulat et des conditions imposées. Elles n'osaient pas toutefois « dénoncer nouvelle euvre esdicts bastisseurs..., pour ce qu'il y a affluance de personnes en nombre de deux à troys cens creignent faire quelque esmotion (4). »

---

(3) Toutes les pièces dont nous avons fait mention dans le présent essai sont aux Archives du département du Rhône ou aux Archives de la ville de Lyon.

(4) « On leur accorda (aux Réformés) partie des fossez et anciens Terreaux de la ville. Et alors ils se mirent tous, grands et petits, hommes et femmes, à porter la terre pour combler lesdicts fossez, et faisoit bon voir les Damoyelles deux à deux, retroussées jusques à my jambe, monstrant la grève (jambe ou jambière), et la chausse (bas) bien tirée, pourtant le benot (petit panier) par les manilles, chantants